

**MAIRIE DE CARNIN**



**NOTE DE SYNTHÈSE**

**BUDGET PRIMITIF 2021**

# SOMMAIRE

I – Le cadre général

II – La section de fonctionnement

III – La section d'investissement

IV – L'état de la dette

IV – Annexes

- Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes
- Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépenses et recettes
- Détail des opérations d'investissement

## I – Le cadre général du budget

Rappel règlementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

«Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif 2021 de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualités, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le 26 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, de la région ou de la MEL chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ;

De l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II – La section de fonctionnement

### A/ Généralité

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### B/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (service périscolaire, location de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

**Les recettes réelles et d'ordres de fonctionnement représentent 1 476 068.46€ inscrits au budget primitif 2021.**

Chapitre	RECETTES	BP 2020 + DM	BP 2021	Evolution
R 002	Résultat reporté	437 619.65	660 965.97	+ 51.03 %
013	Atténuation de charges	5 000.00	5 000.00	0 %
70	Produits des services, domaine ...	29 180.00	41 240.00	+ 41.32 %
73	Impôts et taxes	545 810.49	598 762.49	+ 9.70 %
74	Dotations, subventions et participations	162 303.55	162 600.00	+0.18 %
75	Autres produits de gestion courante	7 500.00	7 500.00	0
042	Op. ordre transfert entre section	5 000.00	0	
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 192 413.69</b>	<b>1 476 068.46</b>	<b>+23.79 %</b>

### a/ Les impôts et taxes – chapitre 73

- La fiscalité

Le produit fiscal attendu (taxe foncière et taxe foncière non bâti) est de 255 623.00 € pour 2021.

2021, commune et département, sont maintenus au même niveau qu'en 2020. Le taux départemental de 19.29 % est désormais acquis à la commune suite à la réforme de la taxe d'habitation, les taux votés sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.64 % + 19.29 % soit 32.93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.19 %

- **L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation (AC) versée en 2021 par la Métropole Européenne de Lille est de 197 947.49 € identique à celle de 2020.

- **Le FNGIR**

Il a été décidé d'inscrire 2 992.00 € au budget primitif 2021 pour un réalisé de 2 992.00 € en 2020.

- **Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales**

Il a été décidé d'inscrire 15 000.00 € au budget primitif 2021 pour un réalisé de 15 000.00 € en 2020.

- **La taxe sur les pylônes électriques**

Il a été décidé d'inscrire 12 715.00 € au budget primitif 2021 pour un réalisé de 12 140.00 € en 2020.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité**

Il a été décidé d'inscrire 16 000.00 € au budget primitif 2021 pour un réalisé de 16 000.00 € en 2020.

- **Les droits de mutations**

La fiscalité indirecte comprend notamment le produit des taxes additionnelles aux droits de mutations ou taxe de publicité foncière, il s'agit d'une recette liée au marché immobilier. Une prévision de 10 000.00 € est inscrite sur le budget 2021. (au BP 2020 10 000.00 € pour un réalisé de 31 805.29 €).

b/ **Les dotations de l'Etat – chapitre 74**

- **Les dotations, subventions et participations**

Le versement des Dotations, subventions et participations est estimé pour 2021 à 162 600.00 €, contre 162 303.55 € prévu en 2020 pour un réalisé de 175 271.34 €.

- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population**

Les recettes générées par le service enfance jeunesse et recettes diverses qui comprennent : restauration scolaire, garderie, centre de loisirs, concessions dans le cimetière, redevances funéraires, redevance d'occupation du domaine public, aide aux courses, portage des repas à domicile, ont été estimées au budget primitif 2021 à 41 240.00 €, contre 29 180.00 € prévu en 2020 pour un réalisé de 53 428.04 €.

**C/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses réelles et ordres de fonctionnement représentent 1 476 068.46€ inscrits au budget primitif 2021.**

Chapitre	DEPENSES	BP 2020+DM	BP 2020	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	268 800.00	371 800.00	+38.32 %
012	Dépenses de personnel	411 000.00	429 463.00	+4.49 %
014	Atténuation de produits			
65	Charges de gestion courante	73 005.00	113 005.00	+54.79 %
66	Charges financières	24 500.00	23 100.00	-5.71 %
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	2 500.00	
022	Dépenses imprévues	61 629.00	76 200.00	+23.64 %
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>841 434.00</b>	<b>1 016 068.46</b>	<b>+20.75 %</b>
023	Virement à la section d'investissement	335 000.00	460 000.00	+37.31 %
042	Op. ordre transfert entre section	15 979.69		
<b>Total général</b>		<b>1 192 413.69</b>	<b>1 476 068.46</b>	<b>+23.79 %</b>

**a/ Les charges à caractère général – chapitre 011**

Ce chapitre d'un montant de 371 800.00 € retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courantes relatives aux achats et variations de stocks (eau, électricité, carburant, prestation de services, petites fournitures...), aux services extérieurs (locations et charge immobilières, entretiens et réparations de biens

meubles, immobiliers et autres...), aux autres services extérieurs (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impressions, transports, frais de télécommunications...), taxes foncières.

Les charges à caractère général prévues au budget primitif 2021 varient de 38.32 % par rapport au budget primitif 2020. Cette évolution s'explique notamment par la hausse du coût de l'électricité, la reprise de la compétence chauffage notamment la consommation et l'entretien des chaudières, l'entretien des bâtiments communaux, l'augmentation des contrats de prestations de services, l'entretien des autres biens mobiliers, des reprises de compétences éclairage public, médiathèque et ADS.

#### **b/ Les dépenses de personnel - chapitre 012**

La prévision de dépenses du chapitre 012 s'élève à 429 463.00 € au budget primitif 2021 à comparer aux 411 000.00 € inscrits au budget primitif 2020. La masse salariale varie de 4.49 %, tenant compte notamment :

- La continuité de contrats CDD pour le remplacement d'agents momentanément absents pour congés maladie.
- La prévision des avancements d'échelon et de grades des agents titulaires.
- La hausse du SMIC.
- La reprise de 2 agents communautaires suite à la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle avec la Métropole Européenne de Lille.

#### **c/ Les atténuations de produits – chapitre 014**

Prévision 2021 : 0.00 €

Prévision 2020 : 0.00 €

#### **d/ Les charges de gestion courante – chapitre 65**

Ce chapitre regroupe le versement des indemnités de fonction des élus, les subventions aux associations, la contribution au SDIS, les aides exceptionnelles.

#### **D/ Le financement de l'investissement**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

### III – La section d'investissement

#### A/ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d'un bâtiment, à la réfection du réseau éclairage public...). Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

#### B/ Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS	LIBELLE	MONTANT
502	ECOLES	23 600.00
503	HOTEL DE VILLE	106 530.00
504	RESTAURANT SCOLAIRE	7 500.00
505	SALLE DES FETES	10 500.00
506	EGLISE COLOMBARIUM CALVAIRE	5 000.00
508	DIVERSES ACQ.FONCIERES	555 000.00
512	AMENAGT. TERRAINS ESPACES VERTS	2 500.00
517	GARDERIE MUNICIPALE	5 600.00
519	MOBILIER URBAIN ET SPORTIF	3 000.00
520	MATERIEL BUREAUTIQUE	15 700.00
521	ACHATS MOBILIERS DIVERS	2 700.00

523	LOGEMENT DE FONCTION	1 510.00
530	CENTRE BOURG	20 000.00
532	ROUTE DE CAMPHIN	1 600.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>760740.00</b>
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	38 129.00
020	DEPENSES IMPREVUES	11 526.23
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>810 395.23</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES ET ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 000.00
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT RECUE	33 500.00
16		300 000.00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>341 500.00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	460 000.00
040	OP. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>460 000.00</b>
R 001	SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE	8 895.23
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES ET D'ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>810 395.23</b>

### C/ Les principaux projets de l'année 2021

- Travaux mairie – Phase 1 Accueil – Phase 2 Création d'une nouvelle salle
- Achats d'équipements audio visuels pour salle des fêtes et salle du conseil
- Renouvellement équipements informatiques
- Remplacement électroménager (adoucisseur, congélateur,...)
- Achat d'un immeuble et réalisation d'un nouvel équipement public en vue d'accueillir un commerce de proximité
- Aménagement columbarium
- Lancement d'une étude sur la mobilité urbaine

- Isolation acoustique (Ecole, Garderie, Salle d'évolution)

#### **IV – L'état de la dette**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 498 043.12 €.

Remboursement pour 2021 de 23 036.27 € en intérêts et 29 386.74 € en capital.

#### **V – Les annexes (ci-après)**